



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU GROUPE PAIN, - 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018-

Contrat à compléter en 2 exemplaires : un pour l'AMAP, un pour vous

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants : **Paysan boulanger**
BOURDON Dominique
10, Bodliguen
56 140 TREAL
Tél : 02 99 08 92 87

Consom'acteur
Nom :
Adresse :
Tél. :
Courriel :

Le présent contrat est passé pour :

Farine de froment / seigle - Farine de sarrasin - Farine de seigle

Elle sont produites sur la ferme et proposées en sachets kraft de 1 kg et 5 kg

Du jus de pomme - bouteilles de 1 litre

Les pommes sont issues du verger d'un voisin.

J'effectue les opérations suivantes : ramassage des pommes, lavage, pressage et pasteurisation chez un prestataire de service, stockage, distribution.

Les bouteilles ne sont pas consignées.

Des lentilles

Les lentilles sont produites sur la ferme et livrées en sachet kraft de 750 g.

Conditions : il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la période allant d'octobre à mars 2018.

Jour et lieu de distribution : le mardi de 18h15 à 19h30 aux halles de La Gacilly.

Les quantités et les dates de livraison sont au choix.

Produit	Livraisons (1 ^{er} vendredi du mois)	Prix unitaire	3 octobre	7 novembre	5 décembre	9 janvier	6 février	6 mars
FARINE	Froments/seigle 1kg	1,90 €						
	Froments/seigle 5kg	9,00 €						
	Seigle 1kg	2,10 €						
	Sarrasin 1 kg	3,10 €						
	Sarrasin 5 kg	15,00 €						
JUS DE POMMES	Jus de pomme 1 litre	2,70 €						
Lentilles	Lentilles vertes 750g	4,90 €						
	Montant par livraison							

Les commandes seront réglées en **6 chèques**. Les chèques sont libellés à l'ordre du producteur et remis aux référents lors de la signature de ce contrat. Ils seront donnés au producteur à chaque début de mois de livraisons.

Nouvelle adhésion : un nouvel adhérent peut entrer chaque mois.

L'adhérent s'engage à participer à la permanence de la distribution hebdomadaire selon le planning qui lui sera fourni.

L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 €, est obligatoire. Elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation : toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : / / 2017

Contact commandes :

Catherine SOULAIN, tutrice de l'activité « Dominique »,

measoul@sfr.fr ou 02.99.08.97.27

Ou à l'adresse de l'association amapmonde@laposte.net

Signature du "consom'acteur"

Signature du producteur

